

CONSEIL GENERAL DE TARTEGNIN

Procès-verbal de la séance du 22 juin 2021

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020
3. Assermentations éventuelles
4. Préavis municipal n°1/2021-Rapport de gestion 2020 de la Municipalité
 - 4.1 *Rapport de la commission de gestion*
5. Préavis municipal n°2/2021-Comptes 2020
 - 5.1 *Rapport de la commission de gestion*
6. Préavis municipal n°3/2021-Demande de crédit pour le curage des canalisations des collecteurs des eaux claires et de l'inspection caméra conduites du secteur de Chaumiaux « zone forêt et viticole »
 - 6.1 *Rapport de la commission de gestion*
7. Postulat n°1/2021-Survol de drones
8. Interpellation n°1/2021-Présentation de l'avant-projet « Les Grandes Vignes » prévu sur la parcelle 293
9. Communications des délégués aux Conseils intercommunaux
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Présents 33 (Madame Fiona Blanchard a annoncé qu'elle arriverait avec un peu de retard, elle est arrivée à 19 :30 et a pu voter sur les points présentés dès son arrivée)

Excusés 15

Absents 8

2. Ordre du jour

M.D. Emery fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans le libellé de son interpellation (point 8). Il s'agit de la parcelle 293 et non pas 93 comme écrit.

Le Président amende l'Ordre du jour et précise qu'il s'agit effectivement de la parcelle 293.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Assermentations

Mme Sylvie Bois Méry et M. Cédric Gremaud sont assermentés jusqu'à la fin de la législature le 30 juin. Le Conseil compte, au 22 juin : 58 membres.

4. Préavis N°1/2021-Rapport de la gestion 2020 de la Municipalité

M. le Président passe la parole à Mme M. Dentan pour la lecture des conclusions du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion M. B. Pasche.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis. Il n'y a pas d'intervention.

Le préavis est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

5. Préavis 2/2021-comptes 2020

Le Président passe la parole à M.M. Duc pour la lecture des conclusions du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion M. B. Pasche.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis et propose de passer en revue chaque poste :

Page 1 : Il n'y a pas d'intervention.

Page 2 : M.J.-F. Déruaz s'interroge sur la diminution des charges de Région de Nyon (point 140.352.01) par rapport à celles 2019. Mme H. Herzog explique que peu de projets ont été réalisés en 2020.

Page 3 : M.D. Emery demande en quoi consiste le nouvel emprunt de 250'000.- (point 2210.904) et M.G. Sintès aimerait en connaître le taux et sa durée.

M.M. Duc répond que ces 250'000.- ont servi à payer les premières factures liées au projet de construction du collège. Le taux est de 0,14% et la durée de l'emprunt est d'une année.

Page 4 : Il n'y a pas d'intervention.

Page 5 : Il n'y a pas d'intervention.

Page 6 : M.D. Emery demande quels sont les travaux d'entretien et de marquage des routes qui ont coûté CHF 1040.- (poste 430.314.03).

M.M. Duc affirme que la réponse sera donnée au prochain conseil.

M.D. Emery souhaiterait que ce décompte soit plus détaillé.

Pages,7,8,9 : ne suscitent aucun commentaire

Page 10 : M.J.-F. Déruaz souligne un mauvais alignement des chiffres concernant la facturation de services à des tiers (poste 600.435.06)

Pages 11,12,13,14,15,16,17 : ne suscitent aucun commentaire

Le Président passe au vote.

Les comptes 2020 sont acceptés à l'unanimité moins 4 abstentions.

6. Préavis N°3/2021- Demande de crédit pour le curage des canalisations des collecteurs des eaux claires et de l'inspection caméra conduite dans un secteur des Chaumiaux « zone forêt et viticole »

Le Président passe la parole à M. S. Jayet pour la lecture des conclusions du préavis, puis au rapporteur de la commission de gestion M.B. Pasche.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis :

M.J.-F. Déruaz déplore que ces travaux, déjà réalisés, n'ont pas été soumis au Conseil ou au moins à la Commission de gestion.

M.S. Jayet précise que vu l'urgence des travaux et leur coût (CHF22'000.-), la municipalité a décidé de déposer un préavis après leur exécution.

Le Président passe au vote :

Le préavis N°3/23021 est accepté à l'unanimité moins 1 non et 4 abstentions.

7. Postulat N°1/2021-Survol de drones

Le Président passe la parole à M.H. Barraud pour la lecture de son postulat.

Le Président explique qu'un postulat est une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

La municipale Mme H. Herzog développe que la commune de Rolle vient de réglementer l'utilisation des drones sur son territoire, Tartegnin va attendre la réaction du canton. La municipalité rédigera, dans les 12 mois, un rapport sur les drones et devrait décider d'inclure des mesures concernant leur utilisation lors de la révision du règlement de police de la prochaine législature.

M.D. Emery approuve cette réponse.

Le postulat est accepté à l'unanimité moins 1 non et 4 abstentions.

8. Interpellation N° 1/2021- Présentation de l'avant-projet « Les Grandes Vignes » prévu sur la parcelle 293.

Le Président rappelle qu'une interpellation est une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration. Elle doit être soutenue par au moins 5 conseillers.

L'interpellation de M.D. Emery est soutenue par une grande partie des conseillers.

La syndique Mme M. Dentan répond précisément à cette interpellation. Ses réponses formelles sont annexées au procès-verbal.

M.J.-F. Déruaz intervient. Il rappelle que le conseil général s'est prononcé il y a 10 ans sur ce sujet qui préoccupe les tartevinois. Il ajoute que les citoyens ont des droits, que leurs élus les respectent, que le PPA sera mis à l'enquête, puis voté tout comme le bâtiment projeté.

M.O. Sauzet ajoute qu'une commission d'urbanisme de 3 membres sera nommée par la municipalité.

M.D. Emery explique que le conseil nommera une commission ad hoc pour étudier le PPA.

M.E. Blanchard craint qu'une commission d'urbanisme de 3 membres soit trop petite pour l'importance du projet.

M.S. Jayet articule que la municipalité appliquera l'article 3 du règlement communal sur les plans de zones et nommera une commission de 3 membres.

Le conseil nommera sa propre commission.

9. Communication des délégués aux Conseils intercommunaux.

Mme M. Berthet informe que le conseil intercommunal ENJEU s'est réuni le mercredi 9 juin à Bursins. Lors de cette séance, le CODIR a communiqué sur les projets pour les prochaines années :

- Consolidation des acquis en ressources humaines
- Réorganisation du département finances & administration, avec refonte du système informatique
- Amélioration de la communication en créant une nouvelle identité (nouveau logo) et un nouveau site web et en menant une enquête de satisfaction
- Avancement des projets de construction scolaire

Les préavis sur les comptes et la gestion de l'exercice 2020 et sur l'informatique ont été approuvés.

M.N. Jaccoud résume que l'AIER a voté un crédit de CHF 130'000.- pour rénover la toiture et le digesteur de la station d'épuration de Rolle.

Mme D. Collomb fait un compte rendu des décisions prises lors des diverses séances de Région de Nyon. Son Compte rendu est inclus au PV.

10. Communications de la Municipalité

M.S. Jayet informe que, depuis plusieurs semaines, Tartegnin est de nouveau connecté à ses 3 sources. Tous les contrôles de l'eau sont parfaits. Ils sont accessibles auprès du greffe ou sur le site Internet de la commune.

Grâce à l'engagement de Joël Michon la municipalité a passé les heures d'ouverture de la déchetterie le samedi de 9:00 à 12:00.

Mme H. Herzog est consciente du problème de parcs hors cases et hors parking. La municipalité planche sur le sujet.

11. Divers et propositions individuelles

Mme V. Evans s'interroge sur le fait que ce soit un citoyen de Gilly qui ait été engagé pour surveiller la déchetterie.

M.S. Jayet explique que Joël Michon connaît le travail à la déchetterie puisqu'il était le remplaçant M. Pierre-Alain Blanchard. Joël Michon est engagé à 10%.

M.S. Berthet, lui aussi remplaçant à la déchetterie, déplore qu'il n'ait pas été informé de cet engagement.

Mme I. Royer constate que la haie laissée à l'abandon devant l'ex Serpolet empêche toute visibilité vers le stop de la rue des Pressoirs.

Mme M. Dentan explique que le propriétaire M.C. Jaquillard a mis à l'enquête la démolition du bâtiment et que tout va disparaître. La municipalité va faire le nécessaire pour améliorer la visibilité.

Il n'y a plus d'interventions, le Président clôt la séance à 20:05.



Claude-Alain Piguet
Président



Mary Christine Fluri
Secrétaire

Annexes :

- Compte rendu de M.D. Collomb sur région Nyon
- Réponse de la Municipalité sur l'Interpellation N° 1/2021

Compte rendu des séances du conseil interrégional du début 2021

Le conseil a approuvé le projet d'agglomération Grand Genève 4. Ce projet franco-valdo-genevois a pour but de développer la mobilité, de coordonner l'aménagement du territoire et de préserver l'environnement.

Les 15000 vaudois qui vont quotidiennement travailler à Genève, les frontaliers du Pays de Gex, les habitants des villages ont besoin d'un réseau de Transports publics plus fourni, de gares plus accessibles, de park&rail et de pistes cyclables. Le projet du Grand Genève planche sur ce type d'infrastructures, afin de dissuader les pendulaires de prendre leurs voitures.

La réorganisation et la tranquillisation de la traversée de Rolle, fait partie du Grand Genève 4. Le Projet d'agglomération veut limiter l'étalement urbain. L'urbanisation de Rolle/Mont-sur-Rolle fait partie du projet d'agglomération.

Sur le plan de l'environnement le développement des corridors biologiques et des réseaux agroécologiques sont au programme du Grand Genève.

Le conseil a voté un crédit de 1'134'659.-pour la réalisation d'un parking pouvant accueillir jusqu'à 650 voitures au col de la Givrine.

Il a aussi voté un crédit de 312'352.- pour le réaménagement de la plateforme intermodale de la gare de Rolle.

Le conseil a accordé un crédit de 268'811.-pour la traversée de Coppet. Coût pour chaque tarteinois :4.50

316'216.- ont été investi dans le réseau de vélos en libre-service.

Afin d'œuvrer sur place le bois abattu dans les forêts de la Région, un pôle bois va être créé à la Rippe. Région de Nyon porte ce projet.

Région de Nyon possède 92% des actions de Télédôle. La construction d'un bâtiment accueillant un restaurant, une garderie, des salles pédagogiques, un magasin de sports et 2 écoles de ski sis aux Dappes coûte près de 50% plus cher que prévu. Afin de ne pas tout perdre, le conseil a accepté de cautionner Télédôle pour un montant d'1'650'000.-Tartegnin s'est abstenu !

Un réseau agroécologique a pour but de regrouper une majorité d'agriculteurs et de viticulteurs qui s'engagent à maintenir la biodiversité en plantant par exemple des haies, des arbres, des prairies à fleur de foin. 187'100.- ont été investis pour la seconde phase des réseaux agroécologiques du Cœur de la Côte et de Nyon Région. Ce réseau coûte 1.- à chaque tarteinois.

70'000.- financeront les bus nocturnes pour la période 2022/2023

Le bouclage des comptes 2020 présente un déficit de 199'343.-Les cotisations des communes, qui s'élèvent à environ 20/habitant, pourraient augmenter en 2023.

Stéphane Jayet a été élu au CODIR.

J'ai postulé à la commission permanente des investissements régionaux.

Réponses à l'interpellation de Daniel Emery :

1. La Municipalité peut-elle informer le Conseil Général des ses intentions quant au développement quelle souhaiterait amener et/ou devrait règlementer sur cette parcelle 293, via la création d'un plan partiel d'affectation.
La Municipalité souhaite pouvoir développer le village avec cette dernière zone à bâtir afin de générer de nouvelles rentrées d'impôts et d'offrir quelques logements à loyer raisonnable.
2. Plus spécifiquement, quelles ont été les lignes directrices, proposée ou imposées, par la Municipalité envers le promoteur du projet des Grandes Vignes ? Je pense notamment à la taille du projet, le nombre de logements et de nouveaux habitants, son implantation, le nombre de véhicules pouvant accéder et parquer sur cette parcelle et l'intégration du projet dans l'environnement bâti existant.
La Municipalité est chargée de faire respecter et appliquer les règlements fédéraux, cantonaux et communaux.
3. Au-delà des procédures de mise à l'enquête publique, La Municipalité a-t-elle prévu une démarche participative dans l'élaboration du PPA donnant la possibilité à la population de Tartegnin et au Conseil Général de s'exprimer dans la phase d'élaboration du projet ?
La Municipalité a, par le promoteur, organisé une information à la population par petits groupes en présentiel pour ce qui concerne l'ensemble du voisinage. Il est prévu une information par affichage à l'administration communale et sur le site internet de la commune et par un tout-ménage invitant les habitants à en prendre connaissance. Pas de démarche participative mais en conformité avec l'article 3 de notre règlement communal, la Municipalité va nommer une commission d'urbanisme qui lui fera un rapport sur le projet de PPA.
4. La Municipalité peut-elle informer le Conseil Général des différentes étapes qui conduiront à l'adoption du PPA et la délivrance d'un permis de construire sur la parcelle 293 ?
 1. **Rapport de la commission d'urbanisme**
 2. **Décision municipale**
 3. **Mise à l'enquête publique**
 4. **Adoption par le Conseil Général (Préavis Municipal et rapport de commission du Conseil)**
 5. **Approbation et mise en vigueur par le canton.**
5. De plus la Municipalité peut-elle communiquer au CG un calendrier prévisionnel de ces étapes ?
Juillet nomination de la commission d'urbanisme et les étapes annoncées précédemment suivront.
Le calendrier dépendra des oppositions au projet.
6. De quand date la dernière validation du dernier PGA sachant qu'un délai de 15 ans prévu dans la LAT pour un réexamen des planifications de nouvelles constructions
Le dernier PGA date de 1984. Sans modification importante il n'est pas obligatoire d'être revu dans ce délai de 15 ans. La zone appelée « dent creuse » zone non bâtie au milieu d'un village est déjà admise en zone constructible il n'y pas lieu de modifier le PGA pour elle.